



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(XLIV)/11
5 novembre 2010

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

QUARANTE-QUATRIÈME SESSION
13-18 décembre 2010
Yokohama (Japon)

Mandat

**Évaluation des ressources requises pour
mettre en œuvre la gestion durable des forêts
(Activité 13 du Plan de travail biennuel de l'OIBT des
années 2010-2011)**

Mandat
Évaluation des ressources requises pour
mettre en œuvre la gestion durable des forêts
(Activité 13 du PTB de l'OIBT pour les années 2010-2011)

I. Historique

À sa quarante-cinquième session en novembre 2009, le CIBT a adopté le Programme de travail biennal (PTB) de l'OIBT pour les années 2010-2011 comportant l'activité 13 intitulée « Évaluer les ressources requises pour mettre en œuvre la gestion durable des forêts ». Le présent mandat a été dressé afin de faciliter l'exécution de cette activité.

Le financement de la gestion durable des forêts n'a jamais cessé d'être un thème central des délibérations du CIBT, s'agissant notamment de la réalisation de l'Objectif OIBT 2000. À sa vingtième session en 1996, le CIBT par sa Décision 8(XX) invitait les pays membres producteurs à soumettre des estimations des ressources nécessaires et des coûts induits par la réalisation de l'Objectif An 2000. En application de cette Décision, les pays membres producteurs ont soumis leurs estimations et un groupe d'experts a produit des recommandations portant sur la mobilisation des ressources devant aider les pays membres à précipiter les avancées vers la réalisation de l'Objectif An 2000. Les conclusions du groupe d'experts indiquaient que 18 des 26 rapports nationaux transmis par les pays membres producteurs étaient de qualité variable et que de nombreux pays n'avaient pas fourni d'informations sur le niveau des unités forestières d'aménagement. Le groupe d'experts n'a pas considéré que la somme des estimations transmises par les pays pouvait être prise comme représentant le chiffre définitif des ressources nécessaires pour réaliser l'Objectif An 2000. Cependant, le groupe d'experts a considéré que toute détermination des coûts et ressources nécessaires pour effectuer des actions de première priorité serait utile à l'OIBT dans sa mobilisation des ressources ou son affectation des fonds de projets.

Compte tenu du fait que l'OIBT se trouve aux avant-postes de l'élaboration et de l'application des critères et indicateurs de la gestion durable des forêts, lesquels s'inscrivent dans sept domaines thématiques, à savoir 1) les conditions qui favorisent l'instauration de la GDF ; 2) la sécurité de la ressource forestière ; 3) la santé et l'état de l'écosystème forestier ; 4) les flux des produits forestiers ; 5) la diversité biologique ; 6) les sols et les eaux et 7) les aspects économiques, sociaux et culturels, il sera effectuée une étude spécifique destinée à dégager les priorités dans ces sept domaines thématiques. Après avoir mis au point les principes guides de l'estimation des ressources nécessaires pour produit des avantages multiples partir d'une forêt en gestion durable, un examen comparatif pourra être effectué par le biais d'études de cas dans un certain nombre de pays, portant sur l'échelon national d'une part et celui des unités forestières d'aménagement d'autre part.

En outre, sachant que les cinq programmes thématiques de l'OIBT (Application des lois forestières, Gouvernance et commerce, Gestion et entreprises des forêts communautaires, Transparence du commerce et des marchés, Développement et rentabilité de la filière et Réduction du déboisement et de la dégradation des forêts et valorisation des services environnementaux des forêts tropicales) ont été approuvés par le Conseil pour exécution à titre pilote, une étude spécifique portant sur l'évaluation des ressources nécessaires à l'exécution de ces programmes au-delà de 2011 doit être effectuée.

II. Mandat

1. Examiner les méthodes permettant de définir les ressources financières requises pour la réalisation de la gestion durable des forêts et en rendre compte au Groupe d'experts chargé des besoins en ressources et des coûts de la réalisation de l'Objectif An 2000 ;
2. Élaborer des principes guides destinés à assister les Membres dans leur estimation des ressources requises pour la réalisation de la gestion durable des forêts en référence aux *Critères et Indicateurs OIBT de la gestion durable des forêts tropicales* (C&I) et des cinq programmes thématiques OIBT, en prenant en compte la démarche d'aménagement forestier à finalités multiples pour laquelle les ressources peuvent être subdivisées en plusieurs composantes ;

3. Mener une étude de cas sur un certain nombre de pays (soit deux pays dans chaque région tropicale) en estimant les ressources nécessaires à la promotion de la gestion durable des forêts en fonction des principes guides mis au point au titre du point 2 ci-dessus ;
4. Réunir un groupe d'experts pour passer en revue les résultats des études de cas et affiner autant que de besoin les principes guides conçus pour estimer les ressources requises en vue de promouvoir la gestion durable des ressources forestières de chaque Membre ; et
5. Rendre compte des résultats des études de cas en y ajoutant des recommandations d'actions complémentaires à l'intention de la quarante-septième session du CIBT.

III. Budget

Poste	Coût approximatif (US\$)
A. consultants internationaux (2 consultants x 2 mois x US\$10 000)	40 000
B. Groupe d'experts (6 experts x US\$ 5 000 & 2 consultants x US\$ 5 000)	40 000
C. Frais de déplacement pour 2 consultants internationaux (2 consultants x US\$10 000)	20 000
D. Assistance études de cas par pays (6 pays x US\$10 000)	60 000
Total partiel	160 000
Soutien aux programmes OIBT (13 %)	20 800
Total :	180 800